



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL COMITE DE DIRECTION



District de l'Hérault de Football

COMITE DE DIRECTION

Réunion du 16/07/2025

Présidence : **M. David BLATTES**

Présents : **Mme Elodie VIGNAL - MM. Frédéric CACERES - Hervé GRAMMATICO - Joseph CARDOVILLE - Michel MAROT - Guy MICHELIER - Jacques NAUDET - José GARCIA - Khalid FEKRAOUI - Driss EL BANE**

Absents excusés : **Mmes Meriem FERHAT - Carole PISTRE MM. - Frédéric GROS - Bertrand GUERRERO - Robert GADEA - Jean-Pascal SINGLA - Pierre HENRY**

Participent à la réunion : **MM. Jean-Philippe BACOU - Fabien DURANTE MALVY**

Le procès-verbal de la réunion du 18/06/2025 est approuvé à l'unanimité

les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie conformément à l'article 17 des Règlements Généraux de la LFO & l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F., dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la transmission par courrier électronique ou de leurs publications sur le site internet du District.

I. INFORMATIONS

- Jubilé Richard Gasquet

Tout juste retraité le tennisman Richard Gasquet fêtera son jubilé football au stade Raoul Barrière le mercredi 19 novembre prochain, à 18h00. Le District de l'Hérault sera partenaire de cet évènement auquel participeront des footballeurs, des artistes et des tennismen.

- Trophée des championnes et des champions

La convention de partenariat entre le District et l'Amicale des Educateurs du 34 (AEF 34), présentée lors de l'AG d'été à Colombiers, prévoit que l'AEF 34 crée un trophée des championnes et des champions opposant :

- Pour le trophée féminin, l'équipe championne de D1 à celle vainqueur du Challenge Maurice Balsan en foot à 8
- Pour le trophée masculin, l'équipe championne de D1 à celle vainqueur de la Coupe de l'Hérault.

Cette manifestation se déroulera à Agde le mercredi 27/08/2025 sur les installations du stade Municipal Louis Sanguin, avenue Paul Balmigère, à 18h30 pour les Féminines et 20h30 pour les Masculins.

- Services civiques

Pour accompagner les clubs souhaitant utiliser l'activité football comme vecteur d'éducation, la F.F.F. a mis à leur disposition le **Programme Educatif Fédéral**. Les membres du CD, conscients qu'un effort particulier doit être fait dans ce domaine, décident de faire appel à deux volontaires du Service Civique afin d'aider les clubs à élaborer et mettre en œuvre leur projet éducatif en utilisant le PEF. Leur mission principale, sous la responsabilité de la référente PEF, consistera notamment à apporter de l'aide au développement et à la gestion des actions.

- Embauche apprenti Communication

Un nouvel apprenti communication sera embauché pour remplacer le précédent.

- Projet Marketing

Les ressources financières du District en provenance de nos différents partenaires sont en baisse significative. Pour pallier cette baisse, le CD prend la décision de faire appel à un organisme externe qui se chargera de démarcher des partenaires (sponsors ou mécènes).

- Modification du Règlement du Bonus/Malus

Les Règlements Généraux de la LFO pour la saison 2025/2026 prévoient que les accessions des championnats Territoire vers les championnats régionaux doivent exclusivement être déterminées par le classement sportif au sein de chaque championnat.

Par conséquent, pour respecter ces dispositions, aucun classement des championnats Territoire sera impacté par le Règlement du Bonus/Malus qui est modifié en conséquence.

II. Pratique sportive

- Définition des territoires

La LFO a défini dans ses règlements la composition des Territoires. Le District de l'Hérault devient un territoire autonome pour l'organisation des compétitions permettant l'accès aux championnats régionaux.

Cependant, la Commission Régionale des Compétitions de la LFO sollicite notre District pour accueillir des équipes de l'Aude et du Gard dans le championnat Senior F à 11.

Le Comité de Direction doit voter cette résolution.

La résolution ci-dessus est votée à l'unanimité

- Modifications du Règlement des Compétitions Officielles du District

Les différentes modifications apportées au RCO (parties I à IV) sont présentées aux membres du Comité de Direction pour approbation. Elles sont reprises sur les diverses parties du RCO en caractère gras avec un trait rouge dans la marge. Les modifications sont soumises au vote du CD :

Les modifications présentées sont validées à l'unanimité

- Organisation de plateaux PEF

Sur la proposition de la correspondante PEF du District, il sera demandé au CTD DAP de proposer des journées pour les U10/U11 s'inscrivant dans les missions éducatives du PEF et mettant en avant la solidarité, le respect, l'engagement et la citoyenneté (prônant les valeurs du P.R.E.T.S).

Il ne s'agit pas d'organiser une compétition au sens classique, mais un temps fort éducatif, qui n'a pas pour vocation de désigner un vainqueur, mais bien de faire gagner tout le monde, en valorisant l'engagement, les initiatives et les valeurs partagées par l'ensemble des participants.

- Tournois à valider

- 13 et 14/09/2025 : AS Fabrèguoise, U6 à U9 M
- 20/09/2025 : US Villeveyrac, U7 M

Les tournois ci-dessus sont validés à l'unanimité

- Demandes d'ententes pour la saison 2025/2026

- FC Lamalou (club support) / ENT S Grand Orb Foot : toutes les catégories de U6 à Seniors
- ENT S Cœur Hérault (club support) / FR Caux en catégorie Senior
- ASM 34 (club support) / FC Villeneuve Les Béziers en Catégorie U15

Les ententes ci-dessus sont validées à l'unanimité

III. Financier

- Stock

Un inventaire du stock de matériel et équipements a été effectué au 30/06/2025 en présence du Trésorier. Celui-ci nous informe qu'il n'y a pas d'écart à signaler.

- Barème des Droits et Amendes (saison 2025/2026)

Le barème des droits et amendes pour la prochaine saison a été modifié pour prendre en compte la nouvelle gestion des frais d'arbitrage et la mise à niveau de certaines amendes comme notamment le montant du carton jaune et du carton rouge.

D'autre part, pour les montants liés à la durée de la sanction ou au motif, les amendes mises en place par le District ont été sensiblement augmentées pour prendre en compte le nouveau plan d'action de la F.F.F. pour lutter contre les incivilités et les violences sur les terrains et en dehors, visant en particulier à mieux protéger les arbitres.

Le nouveau barème a été présenté et commenté avant de le soumettre au vote des membres du CD :

Le nouveau barème pour la saison 2025/2026 a été validé à l'unanimité

Le Président,
David BLATTES

Le Secrétaire de séance,
Joseph CARDOVILLE